



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN (représentante de M. Edmond GRONDIN), M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGADE (représentante de M. Pierre LESTRADE).

Absents excusés:

M. Gilles PANCHER, pouvoir à M. Thierry LEGIRET;
M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Jean-Claude BOSONNET,
M. Edmond GRONDIN, représenté par Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN,
M. Pierre LESTRADE, représenté par Mme de la BURGADE.

Secrétaire de séance : M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 26 septembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

N° de l'ordre du jour :

2007.10.13 - Demande de subventions au fonds d'aménagement urbain pour la réalisation de logements aidés

□ M. PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Le fonds d'aménagement urbain (FAU) a vocation à aider financièrement les collectivités locales pour des actions foncières et immobilières en faveur du logement social.

Il est constitué depuis 2002 par les prélèvements des amendes des communes concernées par l'article n°55 de la loi solidarité et renouvellement urbain, qui ne disposent pas des 20% de logements sociaux parmi leur parc de logements. Il est géré par un comité de gestion et présidé par le Préfet de région.

Le 27 juin 2006, Versailles Grand Parc s'est doté d'un outil lui permettant de compenser financièrement la surcharge foncière d'opérations de logements aidés. A ce titre, il peut solliciter une subvention du fonds d'aménagement urbain.

En 2006, une subvention de 157 500€ a été accordée à la communauté de communes pour deux opérations de logements.

Pour l'année 2007, le fonds est doté de 14 millions d'euros.

Au titre de la gestion 2007, Versailles Grand Parc peut solliciter une subvention auprès du fonds d'aménagement urbain, pour la seconde part, d'un montant total maximal de 385 000 €, pour les dix opérations suivantes :

Opérations de logement social subventionnées par Versailles Grand Parc pouvant faire l'objet d'une demande de subvention auprès du FAU et 2007

Date de décision du bureau	Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Montant de l'aide Grand Parc accordée	Programme						Montant maximal de la subvention FAU
						Acquisition Amélioratio			Constructi on neuve			
						PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
nov. 2006	Versailles Habitat	53, rue Champ Lagarde	Versailles	11	55 000 €					11		27 500 €
nov. 2006	Efidis	La Mare Chevalier	Toussus-le-Noble	21	165 000 €				2	10	9	82 500 €
nov. 2006	Logirep	rue d'Estienne d'Orves	Viroflay	17	170 000 €				6	11		85 000 €
nov. 2006	Prolog-ues SNL	7, rue Albert Vantieghem	Jouy-en-Josas	2	30 000 €	2						15 000 €
nov. 2006	Versailles Habitat	1, rue du Général Leclerc	Versailles	4	60 000 €	4						30 000 €
nov. 2006	Versailles Habitat	66, rue Albert Sarraut	Versailles	3	30 000 €		3					15 000 €
2007	Fréha	7, rue du Maréchal Foch	Viroflay	3	45 000 €	3						22 500 €
2007	Versailles Habitat	29, avenue de Saint Cloud	Versailles	11	125 000 €	3	8					62 500 €
2007	Versailles Habitat	14, rue du vieux Versailles	Versailles	6	75 000 €	3	3					37 500 €
2007	Moulin Vert	14, rue de l'Ermitage	Versailles	1	15 000 €	1						7 500 €
	6 opérateurs	10 opérations	4 communes	79	770 000 €	16	14	0	8	32	9	385 000 €

Il convient de délibérer pour solliciter ces financements auprès du comité de gestion du fonds d'aménagement urbain.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1) Sollicite le comité de gestion du fonds d'aménagement urbain pour une participation aux opérations de logement social suivantes :

a- 11 logements, 53 rue Champ Lagarde à Versailles, pour un montant de 55 000€,

b- 21 logements, La Mare Chevalier à Toussus-le-Noble, pour un montant de 165 000€,

c- 17 logements, rue d'Estienne d'Orves à Viroflay, pour un montant de 170 000€,

d- 2 logements, 7 rue Albert Vantieghem à Jouy-en-Josas, pour un montant de 30 000€,

- e- 4 logements, 1 rue du général Leclerc à Versailles, pour un montant de 60 000€,
- f- 3 logements, 66 rue Albert Sarrault à Versailles, pour un montant de 30 000€,
- g- 3 logements, 7 rue du maréchal Foch à Viroflay, pour un montant de 45 000€,
- h- 11 logements, 29 avenue de Saint-Cloud à Versailles, pour un montant de 125 000€,
- i- 6 logements, 14 rue du Vieux Versailles à Versailles, pour un montant de 75 000€,
- j- 1 logement, 14 rue de l'Ermitage à Versailles, pour un montant de 15 000€.

2) Autorise M. le Président ou son représentant à solliciter le versement des sommes correspondantes.

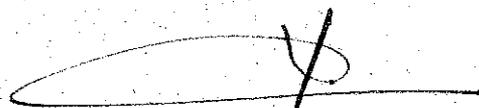
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

